

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-181

**OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
AMENAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	Mme MAÉRTÉN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_181-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance,

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 -- Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-5-181

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE
AMENAGEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement n°02/2022-02 du 1^{er} février 2022 autorisant le lancement de marchés publics de services dans le cadre de l'appel à projets France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales » ;

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement n°09/2022-02 du 26 septembre 2022 autorisant la signature du marché public de services relatif à l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée ;

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement n°12/2022-03 du 06 décembre 2022 autorisant le Président à passer une convention avec les membres de Tarn-et-Garonne Aménagement relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques ;

Vu la délibération du Comité Syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement n°04/2023-06 du 11 avril 2023 portant modification de la convention avec les membres du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement pour la mise à disposition d'un bouquet de services ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes N°2015D-5-7-2-151 en date du 4 décembre 2015 - adhésion au Syndicat Mixte.

Au cours de l'année 2021, l'État a mis en place le Plan France Relance mobilisant un fond de 88 millions d'euros à la transformation numérique des collectivités, à travers notamment le dispositif des « guichets territoriaux » pilotés par les préfets de région et de département.

Une enveloppe d'environ 297 000 euros était ainsi consacrée aux collectivités de Tarn-et-Garonne, sur laquelle le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement a réussi à capter la somme de 197 202 euros, pour un montant maximum subventionnable de dépenses éligibles de 365 000 € (soit 54 % de la dépense éligible). Afin d'être subventionnés par France Relance, ces projets devaient proposer un bouquet de services et s'inscrire dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts.

Par les travaux effectués par Tarn-et-Garonne Aménagement dans le cadre du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques et les rencontres avec les EPCI membres, le syndicat mixte a pu constituer un bouquet de services regroupant quatre thématiques : sécurisation des infrastructures numériques, formation des agents, dématérialisation et relation avec les citoyens.

De ce bouquet de services, un premier projet a été mis en œuvre : la solution de stockage et sauvegarde sécurisée et la création d'un Groupement Fermé d'Utilisateurs - fibre optique dédiée pour les collectivités.

Le marché de services relatif à la solution d'hébergement des données a été lancé en 2022 et la société NetExplorer a été retenue.

Concernant le Groupement Fermé d'utilisateurs (GFU), Tarn-et-Garonne Aménagement a souscrit à l'offre du catalogue de services d'Octogone Fibre.

Afin d'en faire bénéficier les membres du Syndicat mixte, Monsieur le Président de Tarn-et-Garonne Aménagement a proposé une convention d'accès au bouquet de services à passer entre le syndicat et ses EPCI membres. Cette convention fixe les contours du bouquet de services proposé, les grands principes de sa mise à disposition, ainsi que les modalités de participation financière pour chacun des membres qui souhaiterait y souscrire.

La convention est complétée par des annexes, propre à chaque brique de services que propose ou proposera le syndicat mixte.

A ce jour, l'accès et l'utilisation au Groupement Fermé d'Utilisateurs et au service de stockage et sécurisation des données par la société NetExplorer sont les deux premiers outils de ce bouquet de services.

Le Président propose donc :

- d'approuver la convention entre la Communauté de Communes des Deux Rives et le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, jointe en annexe, relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques,
- de l'autoriser ou son représentant à signer cette convention et toutes autres pièces qui seraient nécessaires à la bonne exécution de l'opération,
- de le charger de procéder aux formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention entre la Communauté de Communes des Deux Rives et le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, jointe en annexe, relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes autres pièces qui seraient nécessaires à la bonne exécution de l'opération,

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_181-DE
Reçu le 14/12/2023

- de charger le Président de procéder aux formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS



Marie-Christine CLUCHIER

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET